

DÉCLARATION DE M. MAXIME RECHETNIKOV,
GOUVERNEUR REPRÉSENTANT LA FÉDÉRATION DE RUSSIE

35^e Assemblée annuelle du Conseil des gouverneurs de la BERD

5-7 juin 2026

Monsieur le Président du Conseil des gouverneurs,

Je tiens à souligner, au nom de la Fédération de Russie, à quel point la conviction qui est la nôtre, et que nous avons déjà exprimée, reste d'actualité : les institutions internationales de développement doivent rester des espaces où peut être mené un dialogue multilatéral constructif sur les questions économiques et où une coopération fondée sur les principes d'impartialité, d'égalité et de respect des droits de tous les participants peut s'épanouir.

C'est avec une profonde préoccupation que nous avons assisté en 2025 à la conclusion par la BERD de son cycle stratégique quinquennal, confirmant définitivement le nouveau visage d'une institution qui a renoncé aux objectifs fondamentaux initiaux de son mandat et qui se consacre désormais à la promotion des intérêts géopolitiques de certains de ses actionnaires. La mise en œuvre du Cadre stratégique et capitalistique 2021-2025 a démontré que des objectifs officiellement approuvés pouvaient être annulés en cours de route pour parvenir à satisfaire coûte que coûte les visées d'actionnaires occidentaux : la part des investissements réalisés dans la région d'opérations prioritaire n'a finalement pas atteint le seuil critique fixé par les gouverneurs et cette notion même a disparu de la terminologie de la Banque. Qui plus est, dans les documents stratégiques concernant la période 2026-2030, la Banque se donne pour tâche prioritaire de soutenir un seul de ses actionnaires, l'Ukraine, ce qui est de toute évidence contraire à son mandat d'institution neutre de développement et au principe de promotion d'un développement équilibré et équitable de toutes ses régions d'opérations.

Nous sommes contraints de constater avec une grave inquiétude que la trajectoire empruntée par la BERD ne traduit pas un quelconque intérêt qu'aurait celle-ci à voir la crise ukrainienne trouver rapidement une solution, mais, bien au contraire, sa détermination à encourager sa prolongation. Nous estimons que l'allocation d'une part substantielle des

ressources de la Banque au financement de projets d'« infrastructure » en Ukraine ne fait que favoriser la poursuite de l'escalade du conflit, dans la mesure où il est fort probable que le bénéficiaire utilise directement et indirectement les moyens qui lui sont accordés à des fins militaires.

La politisation par la BERD de tous les domaines de son action, la résurgence d'une mentalité des « blocs » et la division inavouée des pays d'opérations entre ceux qui sont « pour » et ceux qui sont « contre » le fait de suivre une ligne pro-occidentale sont en train de devenir des constantes du fonctionnement d'une institution qui se transforme progressivement en un instrument d'une politique discriminatoire à l'égard de ses propres actionnaires. Un dangereux précédent a été créé en 2022 avec l'utilisation du droit légitime des pays membres de la BERD d'accéder aux ressources de celle-ci comme « levier » géopolitique. Ces dernières années, cette approche n'a fait que se confirmer à la suite de l'adoption de nouveaux mécanismes de travail par la BERD, qui permettent d'invoquer des restrictions nationales unilatérales pour justifier des atteintes aux droits des entreprises fondées sur des considérations nationales ou régionales.

C'est précisément sous cet angle que nous examinons le rapport qui nous est présenté aujourd'hui sous le titre « La BERD fait face aux enjeux d'une période mouvementée » et la résolution qui l'accompagne. La Fédération de Russie ne peut pas soutenir des décisions qui, en substance, légitiment le rôle de la Banque en tant qu'instrument d'accomplissement des visées géopolitiques d'un nombre restreint de pays, consacrent le principe de l'inégalité entre ses actionnaires et exigent du Conseil des gouverneurs qu'il sorte du cadre du mandat purement économique de la BERD et excède les prérogatives qui sont les siennes de veiller au respect des objectifs et des principes de fonctionnement de la Banque, tels qu'établis lors de sa création.

La baisse d'efficacité des activités de la BERD mérite une attention particulière. La rentabilité de la Banque est en baisse, sa dépendance vis-à-vis des fonds des donateurs augmente et les frais administratifs grimpent à un rythme accéléré, ce qui témoigne d'une érosion de son modèle opérationnel. La part des prêts improductifs a continué de croître en 2025, pour dépasser nettement les indicateurs équivalents constatés chez les autres banques multilatérales de développement, le portefeuille ukrainien restant une source majeure d'actifs problématiques. Les volumes d'opérations record enregistrés au cours de l'exercice

n'auraient pas été possibles sans la recapitalisation effectuée, qui n'a fait que différer sans les régler les problèmes fondamentaux de la BERD. Nous constatons que la direction de la Banque s'efforce de compenser les déséquilibres structurels en recourant principalement à des transactions purement commerciales réalisées dans des pays de l'Union européenne à un stade avancé de développement, voire via le financement direct d'entreprises relevant du G7, ce qui va à l'encontre du mandat de la BERD d'aide à la transition vers une économie de marché et au développement du secteur privé et de l'initiative privée et entrepreneuriale dans les États actionnaires.

Membre fondateur et partenaire de longue date de la BERD, la Fédération de Russie s'insurge contre la voie actuellement suivie par cette institution. Nous appelons une fois de plus la Banque à revenir à ses objectifs et à sa mission statutaires, inscrits dans l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990, à agir en conséquence et en toute neutralité, à renoncer à distinguer de manière discriminatoire ses pays d'opérations selon des critères subjectifs, ainsi qu'à l'introduction dans ses pratiques de mesures restrictives unilatérales et illégitimes, et à cesser de subordonner ses activités à la conjoncture géopolitique. La BERD doit rester une institution rentable fondée sur le principe de l'autosuffisance financière, et conserver sa capacité à remplir sa fonction contracyclique en période de crise financière, et ne pas puiser à l'excès dans ses capitaux propres pour satisfaire les exigences abusives de certains de ses actionnaires. Elle doit renouer avec un dialogue ouvert, dépolitisé, constructif et fondé sur le respect mutuel, permettant le rétablissement de la confiance entre tous ses États membres et ses dirigeants.

M.G. Rechetnikov